

Le Prélèvement à la Source arrive au 1^{er} janvier 2019
2018 « année blanche » en matière d'Impôt sur le Revenu ?

Réunions d'information

Le Prélèvement à la Source :

- Comment cela va-t-il se passer pour votre entreprise ?
- Comment informer vos salariés ?
- Quelles conséquences pour les dirigeants ?
- Quels revenus seront concernés ?

Le CIMR : 2018 « année blanche » ou année de transition ?

- Quels revenus seront exonérés d'impôt en 2018 ?
- Si on verse des primes fin 2018 : seront-elles exonérées d'impôt ?
- Doit-on verser primes ou dividendes fin 2018 ?
- Comment bénéficier de cette « année blanche » en matière d'impôt ?

Nous essayerons de répondre à toutes ces questions, bien que les textes ne soient pas encore définitivement arrêtés et que la mise en œuvre n'a pas été testée.

Nous vous convions à nos réunions d'information :

- ➔ Lundi 15 octobre de 17h à 18h30 à Evry – 10 allée des Champs Elysées
- ➔ Mardi 16 octobre de 17h à 18h30 à Boulogne – 28 rue de Solferino

Merci de nous confirmer votre présence par mail : infos@aceconseils.com (Evry) ou ggonet@cofingec.fr (Boulogne)

Mme / M : Société :

Participera à la réunion : d'Evry le 15/10 de Boulogne le 16/10 :

Accompagné de : Mme/ M Société :